
MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

EMISSION D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR PAR
ADJUDICATION

N° 02/ 2015

NOTE D'INFORMATION

Octobre 2015

SOMMAIRE

	Pages
I. PRESENTATION DE L'OPERATION	3
I.1. Informations générales sur l'opération	3
I.2. Caractéristiques de l'émission	3
II. AVANTAGES LIES AUX OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR 5,85% 2015-2022	7
II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO	7
II.2. Exonération d'impôt	7
II.3. Pondération dans les risques bancaires	6
II.4. Diversification du patrimoine	7
II.5. Couverture des engagements d'assurance	7
III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS	7
III.1. Evolution de la conjoncture économique et financière à fin juin 2015	7
III.2. Prévisions économiques pour l'année 2015	25
III.3. Perspectives économiques 2016-2018	27
III.4. L'impact des allègements PPTE, IADM, et C2D sur l'économie ivoirienne	28
IV. PRESENTATION DE L'EMETTEUR « TRESOR PUBLIC »	30
IV.1. Missions	30
IV.2. Organisation	31
IV.3. Démarche Qualité	33
IV.4. Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public	34
IV.5. Reformes en matière de meilleure gestion de la dette publique	34
V. ANNEXE	37

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, par arrêté n° 344/MPMEF/DGTCP/DDP du 25 septembre 2015, autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des obligations du Trésor par adjudication pour un montant indicatif de cent milliards (100 000 000 000) de FCFA sur toute l'étendue de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du règlement n°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

I.1- Informations générales sur l'opération

But de l'émission

La présente émission des obligations du Trésor par adjudication, titres négociables sur toute l'étendue de l'Union, s'inscrit dans le cadre de l'exécution du calendrier des émissions de titres publics en 2015 ; elle a pour but de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue du financement du budget de l'Etat de Côte d'Ivoire

Emetteur

L'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

Réseau de placement

Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA.

I.2. Caractéristiques de l'émission

Désignation : Obligations Assimilables du Trésor par adjudication ;

Forme des titres : Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire central du Marché Financier Régional en relation avec la Banque Centrale ;

Dénomination : OAT TRESI 5,85% 2015-2022;

Volume de l'émission :	100 000 000 000 FCFA ;
Valeur nominale unitaire :	10 000 FCFA ;
Prix de souscription :	Prix multiples ;
Souscription minimum :	100 obligations ;
Maturité :	7 ans ;
Echéance :	14 octobre 2022 ;
Remboursement :	Le remboursement de l'emprunt se fera par amortissement annuel par séries égales avec deux (2) ans de différé à terme échu le 14 octobre de chaque année et pour la première fois le 14 octobre 2018, selon le tableau d'amortissement joint ;
Taux d'intérêt :	5,85 % l'an ;
Paiement des coupons :	L'intérêt est payable annuellement à terme échu le 14 octobre de chaque année et pour la première fois, le 14 octobre 2016 ;
Liquidité :	Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'Etat s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;
Organisation matérielle	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation

matérielle de l'émission ;

- Garantie :** L'emprunt est émis par le Trésor Public de la Côte d'Ivoire et bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat ;
- Placement :** La souscription primaire des obligations du Trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum ;
- Publication des offres :** 05 octobre 2015 ;
- Dépôt des soumissions :** Les soumissions se font de manière automatisée via l'application SAGETIL-UMOA le jour de l'adjudication (13 octobre 2015) au plus tard à 10 heures 30 mn temps universel. Les soumissions sont également reçues sous plis fermés à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire dans les mêmes délais ;
- Dépouillement des offres :** 13 octobre 2015 à 11h30 mn TU ;
- Date de valeur :** 14 octobre 2015;
- Lieu de souscription :** Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA, en relation avec les banques, les Etablissements Financiers, les organismes financiers régionaux et les Sociétés de Gestion d'Intermédiations.

Tableau d'amortissement

MONTANT: 100 000 000 000 FCFA
DUREE: 7 ANS
DIFFERE: 2 ANS
TAUX D'INTERÊT: 5,85% l'an

ECHEANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERÊTS	TOTAL	ENCOURS FIN DE PERIODE
14/10/2016	100 000 000 000	-	5 850 000 000	5 850 000 000	100 000 000 000
14/10/2017	100 000 000 000	-	5 850 000 000	5 850 000 000	100 000 000 000
14/10/2018	100 000 000 000	20 000 000 000	5 850 000 000	25 850 000 000	80 000 000 000
14/10/2019	80 000 000 000	20 000 000 000	4 680 000 000	24 680 000 000	60 000 000 000
14/10/2020	60 000 000 000	20 000 000 000	3 510 000 000	23 510 000 000	40 000 000 000
14/10/2021	40 000 000 000	20 000 000 000	2 340 000 000	22 340 000 000	20 000 000 000
14/10/2022	20 000 000 000	20 000 000 000	1 170 000 000	21 170 000 000	-
TOTAL		100 000 000 000	29 250 000 000	129 250 000 000	

Description du mécanisme d'adjudication

Le mécanisme d'adjudication sera à prix demandé. Les soumissions seront acquises au prix proposé par le souscripteur. Les soumissions seront rémunérées au taux d'intérêt annuel fixe de 5,85% l'an dans la limite du montant émis.

II. AVANTAGES LIES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION 5,85% 2015-2022

II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les obligations du Trésor par adjudication bénéficieront de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

II.2. Exonération d'impôt

Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

II.3. Pondération dans les risques bancaires

Les obligations du Trésor sont pondérées à 0% dans les risques bancaires.

II.4. Diversification du patrimoine

Les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

II.5. Couverture des engagements d'assurance

Les obligations du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA.

III- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS

III-1- EVOLUTION DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE A FIN JUIN 2015

Au niveau mondial, selon les dernières estimations du FMI parues dans les Perspectives de l'Economie Mondiale de juillet 2015, la croissance en 2015 augmenterait de 3,3% contre une réalisation de 3,4% en 2014 et une prévision initiale de 3,5%. Cette évolution serait liée à une accélération progressive d'activités dans les pays avancés et un ralentissement dans les pays émergents et en développement.

Dans les économies avancées, le PIB croîtrait de 2,1% contre une prévision initiale de 2,4% et une réalisation de 1,8% en 2014. La révision à la baisse de la prévision de croissance provient d'une activité moins forte aux Etats-Unis et au Canada. Toutefois, par rapport à 2014, l'activité économique bénéficie notamment de l'aisance des conditions financières, d'une politique budgétaire plus neutre dans la zone euro et de la baisse des prix des carburants.

Dans les économies émergentes et en développement, la croissance a été révisée à +4,2% contre une prévision initiale de +4,3% et une réalisation de +4,6% en 2014. Cette légère décélération en 2015 résulterait de plusieurs facteurs, parmi lesquels la baisse des prix des

produits de base, le durcissement des conditions de financement extérieur, les goulots d'étranglement structurels, le rééquilibrage de l'économie chinoise et les difficultés économiques liées à des facteurs géopolitiques.

L'économie de l'Afrique subsaharienne devrait connaître une croissance soutenue (+4,4% contre +4,5% initialement) en 2015. Cette évolution sera toutefois relativement moins prononcée que celle enregistrée en 2014 (+5,0%), en raison principalement des conséquences négatives de la baisse des cours des produits de base notamment du pétrole brut sur les principaux pays exportateurs.

La zone UEMOA continuera d'enregistrer de bonnes performances grâce au maintien d'une activité économique soutenue des pays membres. Sur l'ensemble de l'année 2015, l'activité croîtrait de 6,0%, au même rythme qu'en 2014.

Le marché des matières premières, au cours du premier semestre, a enregistré une baisse généralisée des cours moyens des principaux produits que sont le cacao (-0,9%), le café (-11,8%), l'huile de palme (-23,7%), le caoutchouc (-20,3%), le pétrole brut (-46,6%), l'or (-6,6%) et le sucre (-21,0%). Ces évolutions impactent négativement les pays producteurs.

En évolution moyenne à fin juin 2014, le marché des changes est caractérisé par la dépréciation de l'euro liée à la décision de la Banque Centrale Européenne, en janvier 2015, d'assouplir sa politique monétaire en baissant le principal taux directeur de 0,25% à 0,15%, dans l'optique de stimuler le crédit et les exportations. Ainsi la valeur de l'euro baisse respectivement de 18,6% et 17,9% par rapport au dollar américain et au yuan renminbi (-17,9%).

L'activité économique nationale évolue dans un environnement favorable grâce aux réformes entreprises depuis 2011 en vue de la consolidation de la stabilisation du cadre macroéconomique et de l'amélioration du climat des affaires. Ces efforts contribuent au renforcement de la confiance des opérateurs économiques favorisant ainsi l'afflux des investissements. Par ailleurs, l'activité économique bénéficie (i) du regain de la demande intérieure de biens et services, en lien avec la relocalisation de la BAD en son siège à Abidjan ; (ii) la revalorisation des salaires des fonctionnaires (des corps de la santé et l'enseignement) suite aux premières actions de 2014 ; (iii) l'amélioration continue du revenu des paysans des filières anacarde et café-cacao ; et l'accélération des investissements publics en hausse de 31% par rapport au premier semestre 2014.

Sur les six (6) premiers mois de l'année 2015, le guichet unique de créations d'entreprises du Centre de Promotion des Investissements de Côte d'Ivoire (CEPICI) a enregistré 4 961 entreprises créées contre 2 831 à la période correspondante de 2014.

Il en a découlé une augmentation des investissements directs étrangers au cours de la période sous revue pour atteindre 126 milliards.

Ces évolutions favorables sont corroborées par les résultats de « l'enquête bilan 2014 et perspectives 2015 » réalisée par la Confédération des Grandes Entreprises de Côte

d'Ivoire (CGECI) en avril 2015. En effet, selon ces résultats, 56% des entreprises enquêtées anticipent une hausse de leur chiffre d'affaires alors que 30% pencheraient pour une stabilisation. En termes de réalisation au premier trimestre 2015, 86% des entreprises enquêtées ont enregistré une augmentation de leurs activités.

Dans cette dynamique de relance économique, l'opérationnalisation d'une nouvelle zone industrielle est prévue au cours de l'année 2015 afin de répondre aux nombreuses demandes en terrains industriels (installation de nouvelles unités de production et d'agrandissement de capacités d'entreprises existantes). Tous ces changements doivent contribuer à renforcer davantage le dynamisme entamé depuis 2002 et améliorer le bien-être des populations comme l'atteste l'évolution du PIB moyen par habitant de 46,6% (542 000 FCFA à 811 000 FCFA) en termes nominaux et de 36,4% (506 000 FCFA à 690 000 FCFA) en termes réels entre 2011 et 2015.

- **Secteur primaire**

Le secteur primaire a bénéficié de nombreuses réformes en vue d'accroître la production des cultures d'exportation, de dynamiser cette branche d'activités et d'augmenter les revenus des paysans. Les prévisions de croissance annuelle, donnent une progression des principales cultures d'exportation, excepté le café. De même, le taux de croissance de la production vivrière, bonifiée par la mise en œuvre du PNIA devrait s'établir à 12,6%, sous l'influence du manioc (25,3%), du riz (17,6%) et du maïs (6,6%).

Au premier semestre 2015, l'agriculture d'exportation est tirée par les bonnes performances réalisées au niveau du cacao fèves, de l'anacarde, du coton, du café et du sucre. Toutefois, les productions d'ananas, de banane, de caoutchouc et de bois ont régressé.

La production d'anacarde s'établit à 561 935,6 tonnes au cours de la période sous revue, en hausse de 25,7%. Cet accroissement est lié aux réformes engagées dans la filière notamment la mise en place de prix incitatifs (275 FCFA contre 225 FCFA en 2014) entraînant ainsi l'engouement des paysans et le regain de confiance des opérateurs économiques.

La production de coton graine, avec 346 773,1 tonnes récoltées, enregistre une progression de 9,9% en relation avec un meilleur encadrement des paysans.

S'agissant du sucre, la quantité produite est de 142 209,9 tonnes, en hausse de 10,4% par rapport à fin juin 2014. Cette évolution est liée à une bonne pluviosité.

La culture de cacao bénéficie du relèvement continu du prix d'achat bord champ garanti aux producteurs (850 FCFA contre 750 FCFA en 2014) et des retombées de la mise en œuvre du programme « Quantité-Qualité-Croissance ». La production a atteint 700 232,0 tonnes, en accroissement de 9,4%. Ces évolutions ont permis aux producteurs de cumuler un revenu brut de 595,1 milliards au cours de cette période, en hausse de 24,0%.

La production de café évolue également positivement avec 124 378,0 tonnes d'achats bord champs réalisés au cours du premier semestre 2015, en augmentation de 20,6% comparé à fin juin 2014. Les paysans ont bénéficié d'une augmentation du prix minimum

bord champ garanti fixé à 650 FCFA/kg contre 620 FCFA en 2014. Dans ce contexte, le revenu brut cumulé des producteurs a atteint 80,85 milliards sur la période, en progression de 26,5%.

La culture d'ananas continue de décliner du fait du manque d'intérêt porté par les populations pour cette spéculation en raison de la dégringolade des prix aux producteurs, en relation avec la perte du marché européen induite par la concurrence des nouvelles variétés produites par les pays d'Asie. Le déclin de la culture d'ananas est également lié à l'absence de soutiens financiers de l'Etat, depuis la fin des appuis de l'UE. La production accuse une baisse de 20,9% pour une production de 28 057,1 tonnes.

Du côté de la banane, la production s'établit à 172 819,6 tonnes, en repli de 14,5% par rapport à 2014. Ce recul est imputable à la destruction par les pluies diluviennes en 2014 de près de 22% des surfaces cultivées. Les nouvelles plantations créées en remplacement n'ont pas atteint la maturité suffisante pour combler les baisses de production.

La production de caoutchouc naturel ressort en repli de 29,7%. Elle subit le bas niveau des cours internationaux et l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée pour la saignée optimale dans les plantations, surtout villageoises.

En ce qui concerne le bois en grume à fin mai 2015, la production maintient sa tendance baissière et se contracte de 18,2%. Cette évolution, est la résultante des efforts du Gouvernement visant à lutter contre la déforestation par la mise en application de l'interdiction de l'exportation des bois non transformés. En effet, à ce jour, seule la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) est habilitée à exporter du bois non transformé en vue d'honorer les engagements déjà pris.

Au regard des prévisions de croissance annuelle, les évolutions du cacao, du café, de l'anacarde, du coton graine, et du sucre sont favorables tandis que des efforts sont à faire au niveau de l'ananas, de la banane et du caoutchouc.

- **Secteur secondaire**

A fin juin 2015, l'activité industrielle et le BTP restent bien orientés dans le secteur secondaire. En effet, en moyenne sur la période, l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) augmente de 7,7% comparé à fin juin 2014. Cette embellie est impulsée à la fois par le secteur manufacturier (+6,6%), la branche « électricité, gaz et eau » (+4,5%) et les industries extractives (+20,0%). Hors extraction, la production industrielle progresse de 6,5%. L'indicateur avancé du BTP affiche quant à lui une progression de 25,5%.

- ✓ **Industries manufacturières**

La bonne orientation des industries manufacturières provient de l'ensemble des grandes branches d'activité qui ressortent toutes en hausse.

Les « Industries métalliques » affichent un accroissement de 52,0%, portées par la production des deux sous branches « fabrication d'ouvrages en métaux et travail des métaux » (+55,6%) et « métallurgie et fonderie » (+35,7%).

L'activité de la branche « Fabrication de machines et matériels de tous types » croît de 26,1%, grâce au dynamisme de la sous branche « fabrication de machines et de matériels électriques » (+31,0%) tandis que la « construction de véhicules automobiles » (-27,3%) se contracte.

Les « Industries du papier, carton et édition, imprimerie » ressortent en hausse de 10,3%, sous l'effet de la sous branche « fabrication de papier, de carton et d'articles en papier ou en carton » (+30,1%). Cette sous branche bénéficie de la mise en application de l'interdiction de la fabrication et de l'utilisation des sachets plastiques non biodégradables.

La branche « textiles et cuir » se contracte de 3,8% sous l'effet de la sous-branche « fabrication de textiles » (-4,3%).

La branche « industries du bois et meubles » enregistre une augmentation de la production de 8,1%, grâce à la vigueur de la sous branche « fabrication de meubles et activités non classées ailleurs » (+10,1%) tandis que le « travail du bois et fabrication d'articles en bois ou de vannerie » (-5,7%) recule.

La production des « Industries du verre, de la céramique et des matériaux de construction » augmente de 12,0%.

La production des « Industries agroalimentaires et tabac » croît de 2,1% sous l'effet des « produits alimentaires et de boissons » (+4,0%) alors que les « produits à base de tabac » (-26,1%) se replient.

L'activité des « industries pétrolières, chimiques et caoutchouc, plastiques » croît de 7,8%. Cette évolution est portée par les sous branches « Raffinage pétrolier, cokéfaction, industries nucléaires » (+33,6%) et « Fabrication de produits chimiques » (+10,9%). Cependant, cette hausse est atténuée par la baisse au niveau de la « Fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques » (-11,7%) causée d'une part par l'interdiction de la production de sachets plastiques non biodégradables et d'autre part, par les difficultés persistantes dans la filière caoutchouc.

A fin juin 2015, la production de produits pétroliers est en augmentation de 16,5% pour s'établir à 1 586 982,4 tonnes. Cette évolution favorable est attribuable d'une part, à l'approvisionnement régulier en intrants (pétrole brut ; +3,1%) et d'autre part, à la pleine activité des unités de production. Ce dynamisme se reflète à travers les productions de gasoil (+3,9%), fuel-oil (+67,8%) et DDO (+52,8%). En revanche, la production d'essence enregistre un recul de 4,0% après la hausse de 5,6% à fin mai 2015.

En ce qui concerne les ventes de produits pétroliers, elles affichent une hausse de 9,6% portée à la fois par la consommation intérieure (+7,0%) et les exportations (+9,7%). La consommation a atteint 814 937,4 tonnes et est tirée par l'ensemble des produits notamment, le super (+19,3%), le gasoil (+14,6%), le butane (+15,4%), le kérosène (+10,5%) et le DDO (+39,9%). Les exportations se situent quant à elles à 885 665,4 tonnes.

✓ *Industries extractives*

L'indice des industries extractives est en hausse de 20,0% à fin juin 2015 par rapport à la période correspondante de 2014. Cette évolution favorable provient de la branche «extraction de pétrole brut et de gaz naturel, activités annexes» (+19,9%) et des «autres activités extractives» (+22,7%).

Elle est par ailleurs, confirmée à fin juin 2015 par l'accroissement de la production du pétrole brut (+26,0%), du gaz (+2,6%) et de l'or (+12,1%).

L'extraction de pétrole brut s'établit à fin juin 2015 à 4 119,8 milliers de barils. Cette quantité est produite à 93,6% par l'entreprise CNR sur ses deux permis (CI-26 et CI-40). La production de ces deux permis augmente respectivement de 33,0% et 25,6%, tandis que les permis CI-11 de PETROCI et CI-27 de Foxtrot International voient leur production baisser respectivement de 23,6% et 0,2%.

En ce qui concerne le gaz naturel, il a été extrait à hauteur de 1 099,5 milliers de m³ à fin juin 2015 grâce aux permis CI-40 (+38,6%), CI-26 (+5,9%) et CI-27 (+2,9%). Par contre, un repli de la production est observé sur le permis CI-11 (-8,5%).

L'extraction aurifère continue de se conforter au regard des investissements dans le secteur et des nouvelles exploitations. Sur cette base, la production d'or est ressortie à 10 422,7 kg à fin juin 2015 contre 9 297,4 kg à la période correspondante de 2014, soit une augmentation de 12,1%. Ce dynamisme est porté par la mine d'or d'Agbaou (+41,1%) qui représente à fin juin 2015, 25,4% de la production totale. Les entreprises SMI et Tongon représentant respectivement 17,0% et 36,3% de la production totale d'or ont également vu leur extraction croître respectivement de 25,4% et de 2,4% tandis que la production de l'entreprise LGL Mines est ressortie en baisse de 4,1%.

✓ *Energies commerciales*

La branche « électricité, gaz et eau » de l'IHPI croît de 5,5% à fin mai 2015 sous l'effet à la fois de la « production et distribution d'électricité » (+4,2%) et du « captage, traitement et distribution d'eau » (+8,9%).

Au terme du premier semestre 2015, la production nette d'électricité poursuit son dynamisme en lien avec la bonne tenue de l'activité économique nationale. Elle se situe à 4 229 Gwh, en hausse de 2,4% grâce à l'électricité de source thermique (+4,7%). Les centrales thermiques AZITO ENERGIE et AGGREKO qui augmentent respectivement de 38,0% et 1,8% ont permis de conforter ce bon résultat. Toutefois, cette évolution favorable a été atténuée par la baisse de l'électricité de source hydraulique (-6,8%) qui pâtit d'une moindre exploitation des barrages hydroélectriques.

L'augmentation de la production d'électricité a permis de satisfaire la demande intérieure. Ainsi, la consommation de l'énergie électrique ressort en hausse de 4,4% pour se situer à 2 957 Gwh. Cette augmentation est attribuable à la basse tension (+4,2%) ainsi qu'à la moyenne et haute tension (+4,6%). Cette évolution positive de la demande traduit les besoins croissants en électricité des populations, des services et des industries. Elle

confirme ainsi la consolidation de l'activité économique notamment l'activité industrielle.

Quant aux exportations, elles continuent de baisser en relation avec l'accroissement de la demande intérieure face à une capacité de production limitée. Elles s'affichent à 347 Gwh, en retrait de 17,4% par rapport à la période correspondante de 2014.

Au total, les ventes d'électricité croissent de 1,6% pour s'établir à 3 304 Gwh pour une offre globale de 4 229 Gwh. Le taux de perte de 21,9% enregistré tout au long du circuit de distribution reste encore élevé. Pour réduire les pertes, l'Etat procède au renouvellement progressif des installations de distribution de l'électricité et à la complète application du nouveau code de l'électricité qui facilite notamment la poursuite des fraudeurs à l'utilisation de l'électricité.

Les perspectives en termes de production d'électricité sont prometteuses avec l'inauguration de la première centrale thermique à cycle combiné d'Azito intervenue à la fin du mois de juin 2015. Le passage du cycle simple au cycle combiné augmente en outre la puissance installée de la centrale d'Azito de 50% pour une même consommation de gaz. Ainsi, la capacité de production de la centrale d'Azito passe de 290 MW à 430 MW et la capacité nationale de production augmente de 10%.

✓ *Bonne progression du BTP*

L'indicateur avancé du BTP, à fin juin 2015, ressort en hausse de 25,5%, sous l'effet de l'ensemble de ses branches. Ainsi, les productions de bitume (+78,2%), de béton (+36,4%), de tôles (+35,7%), de bacs (+34,1%), de « câbles et fils électriques » (+31,0%), de « gravier de granit, gravillons et sables de lagune » (+22,7%) et de ciment (+9,7%) connaissent un accroissement.

Le bitume bénéficie de la pleine activité de la Société Multinationale de Bitume (SMB), après l'arrêt règlementaire enregistré au premier trimestre 2014. Quant au ciment, malgré la hausse de la production constatée à fin juin 2015, la forte demande exprimée pour les grands travaux d'infrastructures par les opérateurs privés et les ménages reste encore insatisfaite. Sur le premier trimestre 2015, le déficit de l'offre de ciment s'établissait à environ 150 000 tonnes. Pour faire face à cette situation conjoncturelle et favoriser la baisse des prix, le Gouvernement a décidé de l'importation de 300 000 tonnes par les cimentiers locaux (SCA, SOCIMAT, CIMAF et SOCIM) sur trois mois, à savoir 90 000 tonnes à fin mai, 105 000 tonnes à fin juin et 105 000 tonnes à fin juillet 2015. Cependant, un retard a été observé dans la mise en œuvre de cette mesure puisque à fin mai, les importations totales de ciment s'élevaient seulement à 9 427,6 tonnes. Ce niveau représentait toutefois une hausse de 280,6% (6 950,6 tonnes) par rapport à avril 2015. A fin juin 2015, les importations ont été de 134 100,8 tonnes, en hausse de 124 673,2 tonnes par rapport à mai 2015 et au-delà de l'objectif mensuel de 105 000 tonnes. Ces importations, en application des directives du Gouvernement, ont permis de combler le déficit et annihiler la flambée sur les prix du ciment. La tonne du ciment qui se négociait à environ 160 000 FCFA au plus fort du déficit est maintenant à son niveau antérieur d'environ 90 000FCFA.

Ces importations temporaires seront remplacées par une production nationale plus importante grâce à un accroissement des capacités de production nationale. A cet effet, la société CIMAF est en train de construire une unité d'une capacité de 500 000 tonnes/an à San Pedro.

- **Secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire enregistre une bonne tenue du chiffre d'affaires du commerce de détail, une hausse du trafic global de marchandises dans le transport maritime ainsi qu'un accroissement des trafics aérien, routier et ferroviaire.

- ✓ *Commerce de détail en hausse*

L'Indice du Chiffre d'Affaires (ICA) du commerce de détail est en progression de 7,3% en termes nominaux, à fin juin 2015 par rapport à la même période de 2014. Cette bonne performance du commerce de détail est attribuable à l'ensemble des branches, à l'exception des ventes de « produits divers » (-11,8%) qui baissent.

L'évolution de l'ICA est en liaison avec les nombreuses mesures prises par le Gouvernement en vue de l'amélioration du climat des affaires et des revenus des ménages.

Les évolutions des différentes branches se déclinent comme suit :

Les produits d'« équipements de la personne » (+33,7%) dont les ventes ont connu la plus forte hausse, profitent essentiellement de la bonne tenue de la sous branche « textiles, habillement, articles chaussants et cuirs » qui croît de 34,2%. Cette évolution est favorisée par l'année électorale où des dons sont offerts aux populations au cours de certaines activités politiques.

Les ventes des « automobiles, motocycles et pièces détachées » progressent de 24,9% en relation avec la hausse des « véhicules automobiles neufs » (+24,1%) et des « pièces et accessoires de véhicules automobiles et motocycles neufs » (+26,7%). Cette nette amélioration est attribuable à l'exécution d'importantes commandes de véhicules neufs de la part de l'administration publique et des institutions privées.

Le chiffre d'affaires des « produits de l'équipement du logement » (+21,7%) se consolide grâce à ses deux sous branches « ameublement, équipements et produits ménagers » (+40,8%) et « matériaux de construction, quincaillerie » (+17,5%). Cette embellie est la conséquence des chantiers en cours d'exécution et le réaménagement de certains édifices publics. Par ailleurs, l'intérêt croissant de la population pour la décoration d'intérieur participe également à la bonne tenue des affaires de cette branche.

L'augmentation du chiffre d'affaires de la branche « produits pharmaceutiques et cosmétiques » (+8,1%) provient aussi bien des « produits pharmaceutiques et médicaux » (+7,4%) que des « parfumeries et produits de beauté » (+34,6%). Elle est par ailleurs attribuable à l'amélioration des revenus des populations et à l'accroissement des contrats d'assurances médicales des travailleurs du secteur moderne.

La branche « produits de l'alimentation » (+2,0%) voit son chiffre d'affaire s'accroître grâce à l'amélioration des circuits de distribution et la hausse de la demande. Cette branche est soutenue principalement par les « produits non transformés de l'agriculture, de la chasse ou de la sylviculture » (+8,7%) et les « autres produits de l'alimentation, boissons et tabacs ».

Enfin, les ventes de « produits pétroliers » augmentent de 5,3% en relation avec le dynamisme de l'activité économique qui induit une forte demande de carburant.

Hors produits pétroliers, l'ICA enregistre une hausse de 9,8%.

✓ *Transport*

Au premier semestre 2015, le trafic aérien poursuit son orientation favorable grâce au dynamisme de l'activité économique. En effet, sur cette période, le nombre total de voyageurs commerciaux est ressorti à 679 581, en hausse de 22,5% par rapport à la période correspondante de 2014. Cette consolidation du trafic de passagers aériens se ressent principalement dans la zone CEDEAO (+25,6%) ainsi qu'au niveau du trafic intérieur (+700,0%) qui bénéficie de la progression des vols domestiques.

Les destinations ayant connu les plus fortes hausses sont la CEDEAO (+25,6%), les pays d'Afrique hors CEDEAO (+19,5%) ainsi que la France (+13,8%).

Quant à la structure du trafic aérien à fin juin 2015, elle reste dominée par les destinations CEDEAO (37,8%) et Europe (28,0%) dont la France (22,5%).

Les compagnies qui dominent le trafic aérien sur le premier semestre 2015 sont AIR COTE D'IVOIRE (274 872 passagers ; 54,4%) et AIR France (117 305 passagers ; 12,3%).

Le transport terrestre, au vu de la bonne évolution de l'indicateur avancé qu'est la consommation de gasoil (+14,6%), se comporterait favorablement à fin juin 2015. Il bénéficie de l'amélioration continue de la fluidité routière avec la réduction des barrages de contrôle, la réhabilitation d'infrastructures routières existantes et la construction de nouveaux ouvrages.

Au niveau du transport maritime, à fin mai 2015, le *port d'Abidjan* est caractérisé par un accroissement du trafic de marchandises de 4,5%. Ce bon résultat est attribuable à la hausse du trafic national (+11,3%) et du transit (+5,7%) pendant que le transbordement baisse (-46,2%). Il convient de rappeler que le transbordement n'est pas une activité principale du port. Le trafic national, enregistre une hausse des échanges de marchandises générales et de produits pétroliers de respectivement 8,0% et 17,9%. S'agissant du transit, les échanges de marchandises avec le Burkina Faso (+7,1%) et le Mali (+4,3%) se consolident.

L'activité du port d'Abidjan est tirée par les importations (+8,6) notamment de « clinker, gypse et laitiers » (+30,1%), de « riz en vrac » (+1,9%) et de « produits pétroliers » (+8,3%). Par contre, les exportations restent en repli de 3,4% en relation avec la baisse

des ventes de cacao fèves (-3,7%), de banane dessert (-20,4%), de « coton en fibre, égrené et graine » (-20,5%) et du zinc concentré (-40,8%).

Concernant le Port de San Pedro, le trafic de marchandises baisse de 14,1% du fait du transbordement (-32,2%). Hors transbordement, le trafic de marchandises de ce port progresse de 14,7% en lien avec le dynamisme des importations (+43,5%) et des exportations (+7,7%). Les importations sont tirées par les produits cimentiers (+43,4%) et les produits alimentaires (+345,1%). Cette forte hausse de produits alimentaires est due au rebond de l'importation du riz aux mois d'avril et de mai 2015. S'agissant des exportations, elles bénéficient de la hausse du cacao fèves (+5,4%), du caoutchouc (+3,8%) et du coton (+151,8%).

Dans l'ensemble, l'activité portuaire enregistre une hausse du trafic global des marchandises de 1,1% par rapport à fin mai 2014. Cette progression modérée est imputable au transbordement qui se contracte globalement de 38,3%. Hors transbordement, le trafic global de marchandises augmente de 11,0% soutenu à la fois par le trafic national (+11,6%) et le transit (+5,7%).

Au niveau du port d'Abidjan, des investissements sont nécessaires pour faciliter la circulation au sein de l'espace portuaire. Par ailleurs, les investissements prévus pour l'élargissement et l'approfondissement du tirant d'eau devront être réalisés pour permettre l'accès des gros bateaux au port.

Dans la branche ferroviaire, l'activité enregistre à fin juin 2015, une orientation favorable du transport de marchandises qui reste la principale activité. En effet, le volume de marchandises transportées croît de 5,4% pour s'établir à 446 412,3 tonnes. Cette bonne performance est attribuable au transport de marchandises du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire (+30,3%) et au développement des échanges internes (+146,7%). En revanche, le transport de personnes reste en retrait de 7,6% à fin mai 2015 en raison de la vétusté des wagons et de la préférence des passagers pour le transport par car.

Le secteur du transport ferroviaire devrait connaître une embellie dans les années à venir, compte tenu de l'exécution du projet de rénovation, d'amélioration et de rééquipement des infrastructures existantes. Aussi, le projet « Métro d'Abidjan » destiné à renforcer le transport ferroviaire urbain devrait contribuer au repositionnement de ce mode de transport.

- **Prix à la consommation**

- ✓ *Inflation contenue*

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, en moyenne sur le premier semestre 2015, est en hausse de 1,5% comparé à la période correspondante de 2014. Cet accroissement est perceptible aussi bien au niveau des produits alimentaires (+2,2%) que des produits non alimentaires (+1,2%).

Le renchérissement des produits alimentaires résulte de la progression au niveau des « céréales non transformés » (+0,7%), des « poissons » (+1,9%), des « produits laitiers »

(+5,8%), des « fruits » (+13,4%), des « légumes frais » (+1,8%) et des « tubercules et plantains » (+8,9%) ainsi que de la baisse des prix des « viandes » (-0,2%) et des « huiles et graisses » (-0,4%).

Concernant les « Céréales non transformées », la « farine de mil vendue en vrac » (+12,0%), le « riz local vendu au détail » (+5,6%) et le « riz importé populaire au détail » (+2,2%) connaissent une augmentation alors que le prix du « riz brisé vendu au détail » (-3,2%) se contracte. Cette hausse portant sur le riz local vendu au détail est liée à l'absence de subvention qui grève les coûts de production.

En ce qui concerne les « Poissons », leur renchérissement est portée par le « poisson frais carpe rouge » (+22,7%), le « poisson fumé maquereau » (+97,6%) et le « poisson fumé hareng » (+9,8%) sont des poissons prisées par les populations et subissent par conséquent la loi de demande excessive. Par contre, le « poisson frais sosso » (-11,2%) et les « crevettes fraîches » (-19,4%) ainsi que les « sardinelles fumées » (-9,4%) ont vu leurs prix fléchir.

Les « Légumes frais » enregistrent une progression de prix imputable notamment aux « oignons blancs frais locaux » (+17,2%), et aux « aubergines violettes » (+38,6%). Les prix des « tomates » (-1,4%) et du « poivron frais » (-14,6%) ressortent quant à eux en baisse grâce au succès des productions de contre saison.

Concernant les « tubercules et plantains », la hausse des prix est attribuable à l'ensemble des composantes en dehors des « pommes de terre » (-20,5%) et de l'« igname précoce kponan » (-0,7%) dont les prix se contractent.

La baisse des prix des « Viandes » est due aux « produits porcins » (viande fraîche de porc au kilo : -11,9%, et saucisson de porc -38,3%), au « choukouya de mouton » (-8,8%), à la « viande fraîche de mouton » (-3,3%), au « poulet vivant de chair » (-2,3%), aux « morceaux de volailles surgelés » (-6,5%) et à la « pintade sur pieds » (-0,2%). Toutefois, les prix de la « viande de bœuf avec os » (+1,5%) et du « poulet local sur pieds » (+4,8%), enregistrent une hausse.

L'augmentation se rapportant aux produits non alimentaires est liée à l'ensemble de ses fonctions hormis celles du transport et de l'enseignement.

En hausse de 2,5%, la fonction « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » subit l'augmentation des prix des loyers effectifs (+4,1%), de l'entretien et réparation des logements (+4,0%) et de l'alimentation en eau et services divers liés au logement (+2,4%).

Les « articles d'habillement » (+2,9%) et les « chaussures » (+3,9%) deviennent plus chers par rapport à juin 2014, entraînant ainsi l'accroissement du prix de la fonction « Articles d'habillement et chaussure » de 3,1%.

Les « services de restauration » (+0,7%) et les « services d'hébergement » (+0,9%) sont à l'origine de la fonction « Restaurants et hôtels » (+0,7%).

La fonction « Transport » enregistre un repli de 0,6%, sous l'effet de la contraction des prix de ses différentes sous branches que sont l'« achat de véhicules » (-0,7%), les « dépenses d'utilisation des véhicules » (-2,8%) et les « services de transport » (-0,1%).

La « Communication » affiche une hausse de prix de 0,4% en lien avec les « services de téléphonie et de télécopie ».

L'augmentation des prix de la fonction « Santé » (+1,6%) est liée aux « produits, appareils et matériels médicaux » (+2,7%).

La fonction « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+2,0%) connaît un relèvement des prix de chacune de ses sous branches.

Il en est de même pour la fonction « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » qui enregistre une progression des prix aussi bien des « boissons alcoolisées » (+2,1%) que des « Tabacs et stupéfiants » (+1,7%).

La fonction « Loisirs et culture » affiche une hausse de prix (+2,6%) en relation avec l'accroissement des conditions de demande des branches à l'exception des services récréatifs et culturels (-0,1%).

La fonction « Enseignement » poursuit sa tendance baissière, résultat des réformes entreprises par le Gouvernement en vue de la gratuité de l'école. Ce repli est en relation avec le fléchissement des prix de l'enseignement préélémentaire et primaire (-4,0%) et de l'enseignement secondaire (-1,1%). L'enseignement supérieur et l'enseignement post secondaire non défini par niveau enregistrent une hausse (+2,2%).

L'inflation en moyenne annuelle est de 1,1%.

- **Emploi moderne**

Le marché du travail dans le secteur moderne en Côte d'Ivoire enregistre une création nette de 50 703 emplois de juin 2014 à juin 2015, induisant une augmentation de 6,5% du nombre de salariés. Cette bonne performance provient principalement du secteur privé contribue pour 76,2% aux créations nettes d'emplois. Le nombre de salariés dans le secteur privé formel a augmenté de 6,4% correspondant à une création nette de 38 649 emplois. Dans le secteur privé, les branches d'activité les plus pourvoyeuses d'emploi sont le commerce (+34,8% ; +13 467 emplois nets), le BTP (+18,0% ; +6 969 emplois nets), l'industrie manufacturière (+14,6% ; +5 629 emplois nets), les bureaux d'études (+6,3% ; +2 451 emplois nets) et l'enseignement privé (+5,5% ; 2 132 emplois nets).

Quant au secteur public, il a enregistré une augmentation de 6,8% (+12 054 emplois nets) des effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat.

- **FINANCES PUBLIQUES**

A fin juin 2015, la situation des finances publiques est marquée par un bon niveau de recouvrement des recettes, une sous consommation des dépenses de personnel, une accélération du rythme des dépenses d'investissement et une hausse des subventions et transferts.

✓ *Amélioration des recettes et dons*

A fin juin 2015, les recettes et dons ont été recouverts à hauteur de 1 885,8 milliards contre un objectif de 1 818,5 milliards et une réalisation de 1 658,2 milliards en juin 2014. Les recettes fiscales ressortent à 1 471,3 milliards contre un objectif de 1 405,6 milliards, soit une plus-value de 65,6 milliards. Cette évolution est attribuable au bon niveau de recouvrement aussi bien des recettes intérieures (+25,4 milliards) que des recettes de porte (+40,2 milliards). Par rapport à 2014, les recettes totales et dons sont en hausse de 210,5 milliards.

Les principaux éléments explicatifs se présentent comme suit :

Au niveau de la fiscalité intérieure

Les recettes fiscales intérieures à fin juin 2015 ressortent à 758,8 milliards contre un objectif de 733,4 milliards soit une plus-value de 25,4 milliards. Ce niveau satisfaisant des recouvrements est imputable essentiellement aux revenus du pétrole et du gaz (+20,3 milliards), aux revenus du domaine (+10,8 milliards), aux droits d'enregistrement du binôme café-cacao (+6,5 milliards), aux taxes sur produits pétroliers (+27,5 milliards) et aux DUS (+7,9 milliards). Par nature d'impôts, on note les éléments suivants :

- *les impôts sur les bénéfices* ont été recouverts à hauteur de 194,9 milliards contre un objectif de 191,7 milliards, dégageant une plus-value de 3,2 milliards. Ce bon niveau de recouvrement est imputable principalement à la composante *BIC pétrole et gaz* (+14,2 milliards) qui est expliquée par le recouvrement par compensation de reliquats des enlèvements de pétrole brut de 2011 et de 2014. Toutefois, ce niveau de recouvrement a été amoindri par la moins-value enregistré sur le *BIC hors pétrole* (-10,2 milliards), en raison des résultats bénéficiaires des entreprises moins importants que prévus.
- *la taxe sur opération bancaire* est ressortie à 23,6 milliards contre une prévision de 19,4 milliards, soit une plus-value de 4,2 milliards due à la bonne tenue de l'activité bancaire.
- *les droits d'enregistrement café cacao* sont estimés à 35,6 milliards contre un objectif de 29,0 milliards, soit une plus-value de 6,5 milliards qui s'explique par la hausse des volumes de cacao soumis aux formalités d'enregistrement.
- *la TVA* a été recouverte à hauteur de 135,5 milliards contre une prévision de 146,0 milliards, dégageant une moins-value de 10,5 milliards. Ce résultat provient de la baisse de la contribution de certaines grandes entreprises et aussi de l'impact des exonérations. Concernant les crédits de TVA, les remboursements ont été effectués à hauteur de 50,2 milliards à fin juin 2015.

Au niveau de la fiscalité de porte

L'évolution des recettes douanières est fortement marquée par le bon niveau de recouvrement des taxes sur les produits pétroliers. Prévus à 672,3 milliards, les encaissements sont ressortis à 712,5 milliards soit une plus-value de 40,2 milliards. Les

recettes sont composées de 508,1 milliards de droits et taxes à l'importation et de 204,4 milliards de taxes sur les exportations. Les explications par rubriques sont les suivantes :

- Au niveau *des droits et taxes à l'importation*, il est noté une bonne tenue de l'ensemble de ses composantes.

- les taxes sur les marchandises générales (+4,8 milliards) en raison de la bonne tenue de l'activité économique observée sur la période avec une hausse des mises à la consommation en droit commun et aussi d'une amélioration de taux moyen de taxation
- les taxes sur les produits pétroliers (+27,5 milliards) en liaison principalement avec la hausse de la taxation du gasoil et du super respectivement de 73,27 F/Litre et de 48,95 F/Litre par rapport aux projections..

- Au niveau *des taxes à l'exportation*, il est enregistré une plus-value de 7,9 milliards qui s'explique, par des exportations de cacao fèves plus importantes que prévu. Dans le même temps, il est noté une baisse du prix CAF du cacao par rapport aux *prévisions* (1 406,28 FCFA/KG contre 1485,24 FCFA/KG en projection).

✓ *Gestion des dépenses publiques*

A fin juin 2015, les dépenses totales et prêts nets sont évalués à 2 319 milliards contre 2 269,9 milliards programmés, soit une exécution supplémentaire de 49,1 milliards. Ce surplus est dû à une hausse des subventions et transferts, et une accélération du rythme d'exécution des dépenses . Ces excédents ont été atténués par une sous consommation des dépenses de personnel de 25,2 milliards.

Les dépenses de personnel ont été exécutées à 638,7 milliards contre un objectif de 663,9 milliards, d'où une sous consommation de 25,2 milliards expliquée essentiellement par :

- le retard dans la mise en œuvre de la promotion à titre exceptionnel au grade A5 et supérieurs qui dépend des résultats du concours organisé à cet effet ;
- le retard dans la transmission à la Solde de dossiers des agents nouvellement recrutés au titre de l'année 2015 ainsi que les premiers mandatements des agents des Eaux et Forêts, des Impôts recrutés en 2014 ;
- la rétention de salaire de 9 979 agents pour motif de grève effectuée au mois d'Avril 2015.

Les dépenses de fonctionnement sont ressorties à 411,7 milliards contre 422,2 milliards prévus.

Les Subventions et transferts se situent à 214,2 milliards contre 167,3 milliards prévus en dépassement de 46,9 milliards lié essentiellement au rehaussement de la subvention au profit des écoles privées.

Les dépenses d'investissement, programmées à hauteur de 702 milliards, ont été exécutées à 722,9 milliards, soit un taux d'exécution de 103%. Elles ont été financées par

365,5 milliards (+ 18,3 milliards par rapport à l'objectif) de ressources internes et 353,5 milliards (+ 3,8 milliards par rapport à l'objectif) de ressources extérieures.

L'excédent des investissements financés sur ressources internes est en rapport avec les travaux de réhabilitation et d'extension des universités publiques et l'exécution plus élevée que prévue du programme d'investissement du Fond d'Entretien Routier.

Quant aux excédents des investissements financés sur ressources extérieures, ils sont dus au bon niveau d'exécution de certains projets, notamment le développement et la réhabilitation du réseau électrique en Côte d'Ivoire, le projet d'appui au programme de reconstruction des infrastructures en zone CNO, le programme national de développement communautaire, l'aménagement du barrage hydro électrique de Soubré.

Il en résulte un solde budgétaire et un solde primaire de base, tous deux déficitaires respectivement de 433,2 milliards et 360,5 milliards. Ces déficits ont été couverts grâce aux recours au marché monétaire et financier sous régional et international pour un montant de 895 milliards.

- **Commerce Extérieur**

Les échanges extérieurs de marchandises (spéciaux et hors biens exceptionnels) à fin juin 2015 enregistre un excédent commercial de 941,9 milliards, en accroissement de 16,6% par rapport à celui de juin 2014. Cette embellie du solde commercial se justifie par une augmentation en valeur des exportations (+447,3 milliards ; +13,8%) plus soutenue que celle des importations (+313,0 milliards ; +12,8%). Cette évolution découle d'une augmentation des quantités exportées (14,9%) et importées (+14,7%), puisque les prix baissent respectivement de 1% et de 1,7%, induisant une légère amélioration des termes de l'échange (+0,7%).

- ✓ *Hausse des exportations grâce une bonne production agricole*

Au premier semestre 2015, la bonne orientation des exportations (échanges spéciaux et hors biens exceptionnels) est essentiellement imputable aux produits primaires qui sont en augmentation de 23,2%. Les produits transformés y contribuent modérément avec une progression de 1,6%.

L'évolution des produits primaires provient de l'agriculture d'exportation (+24,3%) et des produits miniers (+19%). L'agriculture d'exportation bénéficie d'une sortie plus importante de cacao fèves (+40,4%) et de noix de cajou (+17,9%), tandis que l'or (+34,4%) est à la base du dynamisme des exportations de produits miniers. Toutefois, cette évolution positive cache le repli des ventes à l'extérieur de caoutchouc (-10,3%) et de pétrole brut (-4,7%) dont les cours internationaux accusent des baisses importantes.

La faible croissance des produits transformés s'explique par une évolution contrastée des principaux produits. En effet, tandis que les produits de première transformation (+16,8%) ressortent en hausse, les produits manufacturés (-8,8%) se contractent. Les produits de première transformation tirent avantage de l'engagement du Gouvernement à transformer localement une part importante des productions agricoles. A cet effet, les sorties de cacao transformé (+26,1%), de café transformé (+29%), d'amande de cajou

(+110,9%) ainsi que les huiles essentielles et extraits végétaux (+13,1%) sont en augmentation. Quant aux produits manufacturés, leur tendance baissière est liée aux produits pétroliers (-24,1%), au ciment (-78,6%) en lien avec le besoin croissant de l'économie ivoirienne, les plastiques (-1,1%) en relation avec l'interdiction de production, de vente et de conservation de matières plastiques non biodégradables.

✓ *Maintien en hausse des importations tirées notamment par les biens d'équipement*

Les importations en valeur évoluent, sous l'effet des biens d'équipement (+38,4%) et des biens de consommation (+21,7%). En revanche, les biens intermédiaires (-4,7%) se replient.

La progression des biens d'équipements provient des commandes extérieures de machines mécaniques (+41,7%), de machines électriques (+27,0%), de matériels de transport routier (+30,8%) et d'instruments de précision (+53,1%). Ce besoin croissant des opérateurs économiques en biens d'équipement traduit la nécessité de renforcer leur appareil de production pour l'adapter à l'évolution et à la transformation structurelle de l'économie nationale.

La hausse des biens de consommation découle des produits alimentaires (23,9%) et des autres biens de consommation (20,0%). En effet, le riz (+55,8%), le poisson (+30,1%), le blé tendre (+2,5%), les fruits et légumes (+3,4%) et la farine (+39,2%) sont à la base de la hausse des biens de consommation. Pour le riz, la préférence des consommateurs pour certaines catégories de riz de luxe est à l'origine de la rigidité à la baisse des quantités importées. Quant au poisson, il bénéficie de l'interdiction de la consommation de viande de brousse consécutive à la lutte contre la maladie à virus Ebola. S'agissant des autres biens alimentaires, leur évolution est influencée par les achats à l'extérieur de produits pétroliers (+2,9%), de plastiques (+26,9%), de minerais, scories et cendres (+48,8%) ainsi que des produits divers de l'industrie chimique (+19,5%).

La contraction des biens intermédiaires tire son origine de la baisse en valeur des importations de pétrole brut (-29,0%) en raison de l'érosion des prix de 31,1% sur la période. Les autres produits qui y contribuent sont les produits chimiques (-28,4%) dont les prix s'effritent également de 27,4%. Cette orientation négative a été fortement contenue grâce aux besoins croissants des opérateurs dans certains secteurs, notamment la cimenterie pour le clinker (+34,0%), le BTP pour le « fer, fonte, acier et ouvrages en acier » (+103,1%) ainsi que les « autres métaux de construction » (+55,3%). Hors pétrole brut, les biens intermédiaires sont en augmentation de 35,3%.

✓ *Structure des échanges commerciaux de biens*

A fin juin 2015, les produits primaires et les produits transformés représentent respectivement 61,2% et 38,8% des exportations en valeur. Toutefois, il est observé une contraction de la contribution des produits transformés par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Concernant les produits primaires, ils restent dominés par l'agriculture d'exportation (83,1%) dont les principales spéculations sont le cacao fèves (49,7%) et la noix de cajou

(18,6%). Ils sont suivis par les produits miniers (16,3%) portés par l'or (9,6%) et le pétrole brut (6,0%).

Quant aux produits transformés, ils sont constitués essentiellement de produits manufacturés (50,2%), notamment les produits pétroliers (25,8%) et de produits de première transformation (46,4%) tels que le cacao transformé (30,4%).

Les importations, à fin juin 2015, sont dominées par les biens de consommation (42,7%) et les biens intermédiaires (37,2%). Toutefois, le poids des biens d'équipements s'est accru au cours de la période (20,1% contre 16,4% en juin 2014) du fait des investissements.

Concernant les biens de consommation, ils sont tirés principalement par les produits alimentaires tels que le riz (28,5%) et les poissons (20,5%).

Quant aux biens intermédiaires, ils sont portés par le pétrole brut (46,3%) et le poste « fer, fonte, acier et ouvrages en acier » (22,7%).

Les biens d'équipement sont dominés par les machines mécaniques (47,1%) et les machines électriques (18,0%).

✓ *Répartition géographique des échanges*

Sur le premier semestre 2015, la répartition géographique des exportations indique que les principaux partenaires commerciaux de la Côte d'Ivoire, sont dans l'ordre : l'Union Européenne (39,0%), la CEDEAO (18,8%), l'Asie (17,8%) et les Etats-Unis (11,8%). L'ensemble des exportations de ces zones représentent 87,3% des exportations.

En Europe, les Pays Bas (10,8%), l'Allemagne (7,5%), la Belgique (6,2%) et la France (5,0%) sont les principales destinations des produits ivoiriens. En Afrique de l'Ouest, le Nigéria (4,6%) reste le partenaire commercial majeur avec les achats de produits pétroliers (69,5%) et d'huile de palme (15,3%), suivi du Ghana (3,3%), du Burkina Faso (3,3%) et du Mali (3,2%).

En Asie, les principaux partenaires sont l'Inde (7,2%), le Vietnam (4,6%), la Malaisie (1,9%) et la Chine (1,0%).

Sur le continent américain, les Etats-Unis (9,0%) se positionnent à la première place avec 80,4% des achats de la zone en provenance de la Côte d'Ivoire. Ces exportations portent principalement sur le cacao fèves en raison de l'implantation de ses entreprises dans ce secteur en Côte d'Ivoire.

Quant aux importations, elles proviennent essentiellement de l'Union Européenne (33,8%), de l'Asie (27,3%) et de la CEDEAO (20,4%). A fin juin 2015, ces trois (3) zones totalisent 81,5% des importations globales.

Au niveau de l'Union européenne et de l'Asie, la France et la Chine se positionnent en tête avec respectivement 14,7% et 10,2% des importations. Les principaux produits importés de la France sont dans l'ordre les machines mécaniques (12,1%), le blé tendre (8,6%) ainsi que les produits pharmaceutiques (6,7%).

En ce qui concerne la Chine, la Côte d'Ivoire importe essentiellement les biens intermédiaires notamment le poste « fer, fonte, acier et ouvrages en aciers » (17,1%) ainsi que les biens d'équipement comme les machines électriques (9,9%) et les machines mécaniques (8,0%).

Le poids de la CEDEAO se justifie par les achats de pétrole brut en provenance du Nigéria pour l'alimentation de la SIR. Le Nigéria occupe le premier rang au niveau de la CEDEAO (17,8%). Les achats de pétrole brut de la Côte d'Ivoire en provenance du Nigeria représentent 96,8% des importations en valeur.

- **Marché monétaire**

A fin juin 2015, en glissement annuel, la *situation monétaire* enregistre une hausse de la masse monétaire de 1 187,1 milliards (+20,6%) résultant d'un accroissement des avoirs extérieurs nets (+841,0 milliards ; +52,9%) et du crédit intérieur net (+421,1 milliards ; +9,5%).

Les avoirs extérieurs sont tirés par un meilleur recouvrement des recettes d'exportation au regard des efforts conjoints du Gouvernement et de la Banque Centrale.

L'augmentation du crédit intérieur découle de la hausse des crédits nets à l'économie de 602,7 milliards (+19,7%) et de la baisse de la position nette du Gouvernement de 181,6 milliards (-13,3%).

La bonne tenue du crédit net à l'économie est attribuable aux crédits à moyen terme (+33,0 ; +325,5 milliards) accordés principalement aux entreprises ainsi qu'aux crédits ordinaires de court terme octroyés aux entreprises et aux ménages (+12,5% ; +220,1 milliards). Ces appuis contribuent à l'amélioration des activités dans les secteurs secondaire et tertiaire à travers les investissements et la trésorerie des entreprises.

La position nette du gouvernement profite, quant à elle, des flux financiers issus des euro-obligations.

Au terme du premier semestre 2015, *les conditions des banques* se sont dans l'ensemble améliorées par rapport à la période correspondante de 2014, du fait du dynamisme de l'activité économique.

En effet, le montant cumulé des nouvelles mises en place de crédits ordinaires est ressorti à 1 893,3 milliards, en hausse de 13,1% (+218,9 milliards). Cette progression est tirée par les concours aux « autres sociétés » (+104,4 milliards) et aux « entreprises individuelles » (+96,8 milliards). Le taux d'intérêt moyen s'établit à 6,1%, en baisse de 0,1 point par rapport à son niveau de 2014.

Enfin, la durée moyenne de crédits a été plus longue (12,4 mois en 2015 contre 12,0 mois en 2014).

Concernant les effets escomptés, le montant cumulé s'établit à 445,3 milliards, en progression de 52,4% (+153,0 milliards) par rapport à la même période de 2014. Le taux moyen d'escompte a baissé de 1,1 point de pourcentage pour s'établir à 7,9%.

S'agissant des dépôts, sur les six premiers mois de 2015, le montant cumulé atteint 838,3 milliards, en hausse de 72,5 milliards. Le taux d'intérêt moyen des dépôts baisse de 0,1 point de pourcentage pour ressortir à 5,2%.

L'augmentation des crédits ordinaires et des effets d'escompte montre l'effort effectué par les institutions bancaires pour le financement de l'économie. Cet effort se reflète également dans la baisse des différents taux débiteurs pratiqués par les banques.

- **Marché boursier**

Le marché boursier, au premier semestre 2015, est caractérisé par une évolution favorable de tous ses indicateurs. En effet, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) affiche une progression des indices BRVM composite et BRVM 10 respectivement de 10,6% et 8,0%.

L'analyse des indices sectoriels montre une hausse au niveau des secteurs des services publics, des finances, de la distribution et des autres secteurs. Toutefois, le secteur agricole et celui du transport sont en retrait.

A fin juin 2015, la capitalisation boursière composite affiche une hausse de 11,6% par rapport à la période correspondante de 2014. Ce bon résultat est favorisé par la progression de la capitalisation à la fois sur le marché des actions (+12,3%) et celui des obligations (+8,1%). La capitalisation boursière du marché des actions est ressortie à 6 870,6 milliards pendant que celle du marché obligataire s'est établie à 1 628,4 milliards. Quant aux transactions sur la période, le volume de titres transigés est en augmentation de 27,9% ainsi que la valeur totale qui affiche également une hausse de 26,6%. Ainsi, le marché boursier sous régional enregistre 58 766 736 titres échangés pour une valeur globale de 101,8 milliards.

En définitive, les évolutions sectorielles à mi-parcours sont favorables. Dans le secteur primaire, le poids du cacao, de l'anacarde, du coton et du café devrait permettre d'annihiler la baisse des autres cultures de l'agriculture d'exportation. Ce secteur devrait également bénéficier de la progression de l'agriculture vivrière. S'agissant des secteurs secondaire et tertiaire, ils connaissent une bonne orientation. De même, le secteur bancaire continue de soutenir l'activité économique au regard de la hausse des crédits. En outre, les perspectives pour le reste de l'année restent prometteuses, au regard de l'engagement du Gouvernement à achever la mise en œuvre du PND 2012-2015. Dans ce contexte, l'objectif de croissance du PIB de 9,4% en 2015 pourrait être aisément atteint.

III-2- PREVISIONS ECONOMIQUES POUR L'ANNEE 2015

En 2015, la volonté du Gouvernement d'asseoir les fondements d'une économie émergente et les réformes entamées devraient conduire à un taux de croissance de 9,4%.

L'offre globale devrait être surtout marquée par une progression du secteur secondaire (12,4% contre 3,7% en 2014) et du secteur tertiaire (10,2%). Quant au secteur primaire, il ralentirait pour s'afficher à 7,5% contre 12% en 2014.

La croissance du secteur primaire devrait être tirée principalement par l'agriculture vivrière (+12,6% après une hausse de 18,7% en 2014) grâce aux actions de valorisation des productions vivrières, de professionnalisation du secteur (organisation des petits producteurs en interprofession) et de sécurisation durable des ressources foncières nécessaires à la production vivrière. La mobilisation croissante des ressources pour le financement du PNIA devrait impacter positivement la croissance du secteur agricole 2015.

Le secteur secondaire évoluerait de 12,4% en relation notamment avec la bonne progression des BTP (+25,0%), de l'extraction minière (+21,0%) et de l'énergie (+13,7%). La reprise de la branche extraction minière serait due à celle de la production de pétrole brut (11 065 921 barils contre 6 901 536 barils en 2014). Quant aux BTP et à l'énergie, leurs performances seraient le fait de la poursuite des projets d'investissements publics et privés, du bon fonctionnement des différentes centrales thermiques notamment, AGGREKO, Azito et CIPREL et du dynamisme de la demande domestique et sous-régionale.

Le secteur tertiaire devrait bénéficier de l'évolution favorable des secteurs primaire et secondaire. Sa progression de 10,2% s'expliquerait par l'évolution positive de toutes ses composantes. L'activité commerciale évoluerait de 11,7% en rapport avec le dynamisme de l'activité économique. Le transport enregistrerait une augmentation de 10,8% suite notamment à la reprise du transport maritime, au renforcement du réseau routier et du parc autos. Les autres services, avec une hausse de 10,2%, devraient bénéficier des évolutions favorables du tourisme-hôtellerie et des services financiers.

Le secteur non marchand connaîtrait une augmentation modérée de 3,6% liée à la poursuite du recrutement dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation-formation, la santé et la sécurité.

Les droits et taxes devraient poursuivre leur tendance à la hausse pour s'établir à 9,7% sous l'effet conjugué de la hausse du volume des produits d'exportation et de l'évolution positive des produits de TVA en lien avec la mise en œuvre des réformes sur TVA.

Au niveau de la demande, la croissance en 2015 serait confortée par les investissements (+25,1%) et la consommation finale (+8,6%). Les investissements seraient toujours soutenus par les chantiers publics et le renforcement des outils de production dans le secteur industriel. Le taux d'investissement global ressortirait à 18,6% du PIB contre 16,1% en 2014 avec un taux d'investissement public de 7,9%. Quant à la consommation finale, elle bénéficierait de la hausse des revenus et de la création d'emplois aussi bien dans le secteur public que privé. S'agissant des importations (+8,3%), elles maintiendraient leur dynamisme au regard des besoins en biens d'équipements et intermédiaires pour soutenir les importants investissements et la production de biens finaux.

L'inflation serait limitée à 1,7% grâce à la politique de lutte contre la cherté de la vie qui se traduirait notamment par l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles.

III-3- PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2016-2018

La phase 2016-2018 est la période post PND 2012 – 2015 et devrait s'inscrire dans la continuité conformément à la politique de développement du Gouvernement. Au regard des leçons tirées de la gestion du PND 2012 - 2015, un autre plan portant sur la période 2016-2020 devrait tracer les sillons de l'émergence à l'horizon 2020.

Les hypothèses du cadrage macroéconomique 2016-2018, prennent en compte l'amélioration de la situation sociopolitique et la consolidation de la paix. En outre, le Gouvernement entend poursuivre les réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et continuer sa politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de la croissance tant transversaux (justice et bonne gouvernance, éducation, enseignement technique et supérieur, santé, urbanisation et habitat, environnement, salubrité, eau potable, eaux et forêt, et sécurité) que verticaux (infrastructures et transport, énergie, mines et hydrocarbures, agriculture, industries et PME, production animale et ressources halieutiques, TIC et recherche scientifique, commerce, artisanat et tourisme).

Le secteur primaire devait croître de 5,9% en moyenne sur la période 2016 – 2018 tiré par l'agriculture vivrière (+7,5%) et l'agriculture d'exportation (+3,1%). Il bénéficierait des investissements dans le secteur agricole (PNIA). La redynamisation des organisations professionnelles dans les secteurs du vivrier, de l'agriculture d'exportation, de la pêche et l'élevage, devrait contribuer à la croissance des différentes filières. En outre, les projections dans le domaine agricole tablent sur un meilleur traitement phytosanitaire des plantations et du verger ainsi qu'une amélioration des routes de desserte et des prix rémunérateurs.

Le secteur secondaire progresserait de 12,4% en moyenne par an, soutenu par l'agroalimentaire (+10,9%), les BTP (+24,9%), les autres industries manufacturières (+10,4%) et l'extraction minière (+5,5%), l'énergie (+19,2%).

L'activité industrielle profiterait d'une part des facilités issues du code des investissements, des Partenariats Publics Privés (PPP) pour l'augmentation des capacités, des nouvelles installations et d'autre part, d'une dynamique des demandes intérieure et extérieure.

La croissance du secteur minier est basée sur les investissements dans le domaine de l'exploration, de développement et d'entretien des puits pétroliers et mines existants. Ces activités s'appuieraient sur les facilités des codes minier et pétrolier. Les effets notables sur la production seraient envisagés pour le moyen et long termes. Toutefois, il est escompté une remontée de la production pétrolière à partir de l'année 2015.

Le secteur tertiaire tirerait avantage de la vigueur du secteur secondaire et évoluerait de 10,4% en moyenne par an sur la période 2016–2018 grâce à l'ensemble de ses

composantes. Les investissements dans le secteur des télécommunications pour la couverture nationale (fibre optique), le désenclavement des contrées reculées par la construction de routes et des ponts, les investissements dans les différents ports et aéroports, la mise en service des hôtels en construction depuis 2011-2015 soutiendraient la croissance des activités tertiaires dans leur ensemble sur la période 2016-2018.

Le secteur non marchand évoluerait sur la période en moyenne à 4,2% par an. Cette croissance serait le fait de la mise en œuvre des politiques de scolarisation obligatoire et de la couverture maladie universelle qui nécessiteraient des recrutements dans le secteur Education-Santé.

Les droits et taxes poursuivraient leur tendance à la hausse pour s'établir en moyenne à 9,3% par an sur la période. Cette évolution serait soutenue par le raffermissement de la consommation des ménages qui bonifierait la TVA et la hausse du volume des produits d'exportation.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par l'affermissement des investissements (+14,9%) et la consolidation de la consommation finale (+7,5%).

Sur la période 2016-2018, les investissements seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics (infrastructures socioéconomiques, logements sociaux, etc.) et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturier et de la construction. Le taux d'investissement global ressortirait en moyenne par an à 21,2% du PIB contre 18,6% en 2015. Le taux d'investissement public serait de 8,8% en moyenne par an sur la période. Quant à la consommation finale, elle bénéficierait de la hausse des revenus et de la création d'emplois. Les importations progresseraient de 9,4% en moyenne par an sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Les exportations seraient en hausse de 6,5% en moyenne par an en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières, pétrolières et des produits transformés.

L'inflation serait contenue à 2% en moyenne par an sur la période, en dessous de la norme communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

III-3- L'impact des allègements PPTE, IADM, et C2D sur l'économie ivoirienne

L'important allègement de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire, après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (initiative PPTE), le 26 juin 2012, offre une réelle opportunité au Gouvernement de recourir à diverses sources de financement, notamment sur le marché international des capitaux, afin de financer son ambitieux programme de développement inscrit dans le Plan National de Développement (PND 2012-2015).

En outre, le pays a intégré le processus international de la notation souveraine, avec une première note qui reflète une bonne situation macroéconomique et un excellent potentiel en termes de perspectives économiques. Cette note a été reconduite en 2015 avec des perspectives positives consolidées.

Pour rappel, le stock de la dette publique totale, à fin 2011, s'élevait à 8 377,1 milliards de F CFA, soit un ratio de 69,9% du PIB, quasiment égal à la norme de 70% fixée dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance de l'UEMOA. Ce stock comprenait 75% de dette extérieure 25% de dette intérieure.

La réduction du stock de la dette extérieure a eu pour effet de faire chuter considérablement le stock de la dette publique au 31 décembre 2012, à 4 679,6 milliards de F CFA (non compris l'encours C2D), soit 33,9% du PIB correspondant à 63% de dette extérieure et 27% de dette intérieure.

Toutefois, en raison de l'intensification des investissements publics, le stock de la dette publique totale a atteint le niveau de 5 257,2 milliards de F CFA (34,0% du PIB) en 2013.

Poursuivant la même dynamique, le stock est ressorti à 6 438,6 milliards de FCFA en 2014 avec un ratio dette totale sur PIB égal à 38,0%, largement en dessous de la norme d'endettement UEMOA de 70% et de celle (49%) établie par le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD) du FMI.

TABLEAU : RATIOS DE LA DETTE COTE D'IVOIRE

	MONTANT EN MILLIARDS DE FCFA	RATIOS	
		STOCK DETTE / PIB	NORME
STOCK DETTE PUBLIQUE (HORS C2D) ESTIME AU 31 DEC 2014	6 438,6	38,0%	< 70%
> STOCK DETTE EXTERIEURE (HORS C2D APRES P.A PPTE) ESTIME AU 31 DEC 2014	3 308,7	19,5%	< 40%
> STOCK DETTE INTERIEURE ESTIME AU 31 DEC 2014	3 129,9		
STOCK DETTE PUBLIQUE (HORS C2D) AU 31 DEC 2013	5 257,2	34,0%	< 70%
> STOCK DETTE EXTERIEURE (HORS C2D APRES P.A PPTE) AU 31 DEC 2013	2 605,4	16,9%	< 40%
> STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2013	2 651,8		

C2D France AU 31 DEC 2013	1 440,0
----------------------------------	----------------

PIB NOMINAL REVISE (PRIX COURANT) ESTIME FIN 2014	16 935,5
PIB NOMINAL REVISE (PRIX COURANT) FIN 2013	15 459,8

POUR MEMOIRE

STOCK DETTE PUBLIQUE AU 31 DEC 2011	8 377,1	69,9%	< 70%
> STOCK DETTE EXTERIEURE AU 31 DEC 2011	6 264,2	52,3%	
> STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2011	2 112,9		
STOCK DETTE PUBLIQUE AU 31 DEC 2012 (HORS C2D et APRES P.A PPTE)	4 679,6	33,9%	< 70%
> STOCK DETTE EXTERIEURE AU 31 DEC 2012 (HORS C2D et APRES P.A PPTE)	2 393,0	17,3%	
> STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2012	2 290,0		
C2D France AU 31 DEC 2012	1 492,00		
PIB NOMINAL (PRIX COURANT) FIN 2011	11 976,73		
PIB NOMINAL REVISE (PRIX COURANT) FIN 2012	13 804,94		

SOURCE : DDP/ INS (base comptes définitifs 1996-2010)

IV- PRESENTATION DE L'EMETTEUR « TRESOR PUBLIC »

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une administration financière publique régie par le décret n°2014-864 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

IV-1- Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

Dans le domaine du Trésor :

- de définir la politique et d'assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- de conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de collecter l'épargne publique ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA);
- de définir la politique monétaire et bancaire, en collaboration avec la BCEAO ;
- de veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- de veiller à la surveillance des entreprises sous-tutelle.

Dans le domaine de la comptabilité publique :

- d'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et les Collectivités Territoriales ;
- d'assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- de veiller à la tenue de comptabilité de l'Etat, des EPN et des Collectivités Territoriales.

IV-2- Organisation

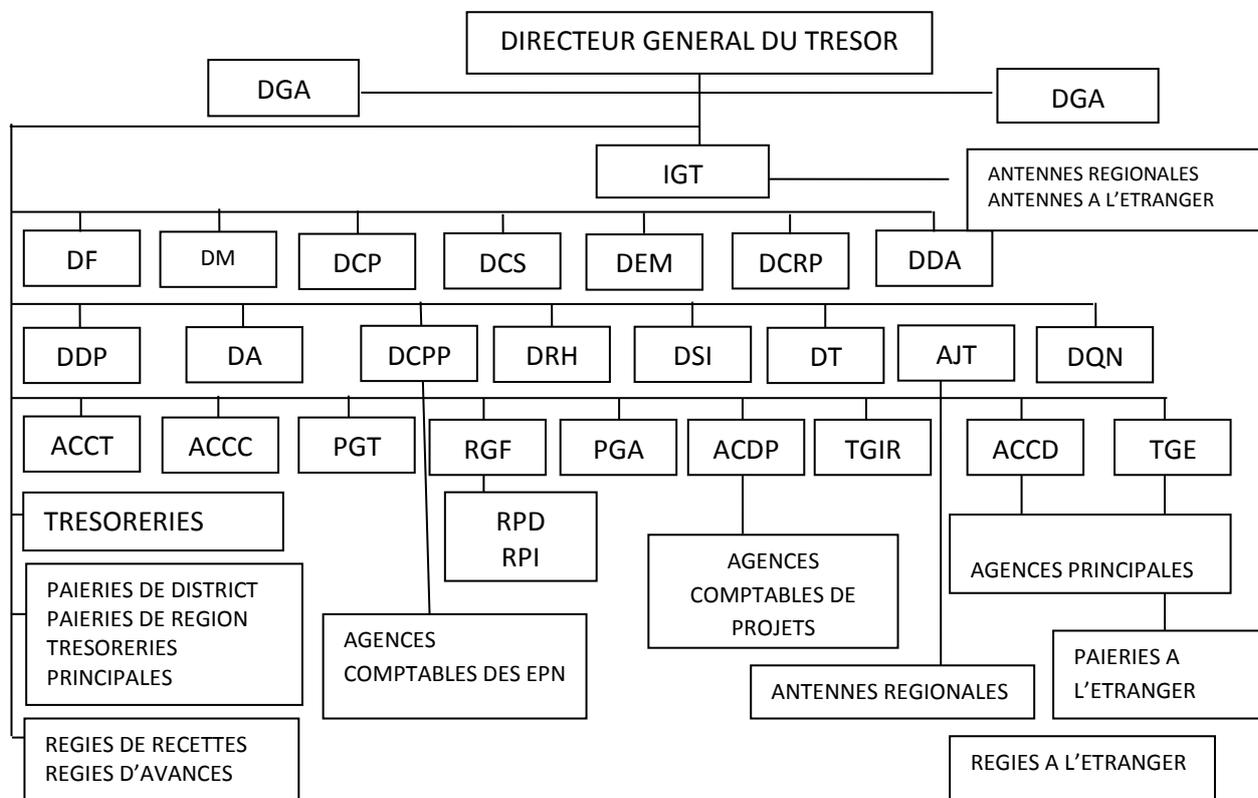
La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est dirigée un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 3 810 agents répartis entre 562 postes comptables et des services non comptables.

Ce sont :

- l'Inspection Générale du Trésor ;
- 15 Directions Centrales ;
- 09 Postes Comptables Généraux ;
- 48 Trésoreries Générales ;
- 12 Paieries de Districts ;
- 31 Paieries de Régions ;
- 86 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 49 Trésoreries Principales ;
- 80 Trésoreries ;
- 47 Paieries à l'Etranger ;
- 13 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ;
- 14 Agences Comptables des projets ;

- 03 Recettes de produits Divers ;
- 149 Recettes Principales et Recettes des Impôts ;
- 05 Recette Principale et Recettes des Douanes.

ORGANIGRAMME



LEGENDE

AJT : Agence Judiciaire du Trésor	DF: Direction de la Formation
ACCC: Agence Comptable des Créances Contentieuses	DGA : Directeur Général Adjoint
ACCD: Agence Comptable Centrale des Dépôts	DQN: Direction de la Qualité et de la Normalisation
ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor	DM : Direction de la Microfinance
ACDP : Agence Comptable de la Dette Publique	DRHMG: Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
DA : Direction des Assurances	DSI: Direction des Systèmes d'information
DCP : Direction de la Comptabilité Publique	DT: Direction du Trésor
DCPP: Direction de la Comptabilité Parapublique	IGT: Inspection Générale du Trésor
DCRP: Direction de la Communication et des Relations Publiques	PGA : Paierie Générale des Armées
DCS: Direction de la Coordination Statistique	PGT : Paierie Générale du Trésor
DDA : Direction de la Documentation et des Archives	RGF: Recette Générale des Finances
DDP: Direction de la Dette Publique	TGE : Trésorerie Générale pour l'Étranger
DEMO : Direction des Etudes, des Méthodes et Organisation	TGIR : Trésorerie Générale des Institutions de la République

IV-3- Démarche qualité

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé depuis 2003 dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services ;
- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif est de démontrer sa capacité à donner confiance et à satisfaire ses clients et partenaires au développement, à chaque fois, à première demande et en amélioration continue.

Après avoir remporté le Prix Ivoirien de la Qualité – Edition 2003 et le Grand Prix de la Maîtrise Qualité – Edition 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité sur l'échiquier international, à partir de son centre Pilote : la Trésorerie Générale de Yamoussoukro, représentant la circonscription financière de la capitale politique de la république de Côte d'Ivoire.

Ainsi, depuis le 28 octobre 2008, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro a obtenu la certification ISO 9001 sous le numéro de qualification 2008 / 32 785 ; devenant ainsi la première administration publique financière en Afrique à recevoir cette distinction de référence internationale. De plus, ce certificat a été renouvelé en 2012.

En plus de ce service, l'Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également brillamment obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat n° 2011/42605 valable du 1er /12/2011 au 30/11/2014). L'ACDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il est désormais prévu la certification globale des services du Trésor Public.

Cette politique managériale a permis au Trésor Public d'obtenir des résultats relativement satisfaisants, comme le témoignent la distinction de la Meilleure Administration Numérique en 2013 suivie du Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Publique de Côte d'Ivoire en 2014. Ces lauriers visent à renforcer la crédibilité et la qualité de la signature de l'Etat sur les marchés financiers.

IV-4 – Observatoire de l’Ethique et de la Déontologie du Trésor Public

Pour s’inscrire dans le processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d’Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a créé, par décision n°1985/MEF/DGTCP/CE du 22 juillet 2011, l’Observatoire de l’Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP).

Cet organe comprend neuf (9) membres nommés par décision n°435/MEF/DGTCP/DEMO du 3 novembre 2011. Il a été officiellement installé le 12 juin 2012. Il est un organe de veille permanente, qui a pour mission de se prononcer sur les cas de manquements aux règles d’éthique et de déontologie.

A ce titre, il est chargé de :

- contribuer, par la sensibilisation et l’information, au développement de l’éthique et au respect des dispositions du Code d’Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public ;
- mettre en œuvre les actions visant à permettre aux agents de s’approprier les valeurs prônées par le Code d’Ethique et de Déontologie;
- recevoir les plaintes des usagers/clients victimes des manquements aux règles d’éthique et de déontologie par les services du Trésor Public et de les entendre ;
- recevoir les plaintes des agents victimes des manquements aux règles d’éthique et de déontologie et de les entendre ;
- mener toutes investigations pour s’assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
- recueillir les cas de satisfaction avérés exprimés par les usagers/clients.

L’Observatoire de l’Ethique et de la Déontologie du Trésor Public est donc un cadre qui est offert par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique aux usagers. Il est le cadre idéal pour exprimer toutes les préoccupations relatives au fonctionnement des services.

Avec cet organe, le Trésor Public s’inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

IV-5 – Reformes en matière de meilleure gestion de la dette publique

Afin d’éviter de retomber dans un surendettement, les autorités ivoiriennes ont décidé d’avoir une vision nouvelle et des pratiques de gestion rigoureuses et planifiées répondant aux normes internationales de gestion de la dette publique notamment en matière de nouveaux financements. Aussi, le Gouvernement s’est-il engagé à se doter d’un nouveau cadre institutionnel, d’une politique et d’une stratégie formelle en matière d’endettement et de gestion de la dette conformément aux normes internationales et au règlement

communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA.

IV-5-1- Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé en novembre 2011 avec pour principales mission d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Ce Comité a pour objectif de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement.

La création du CNDP est une étape décisive dans le processus du renforcement du cadre institutionnel d'endettement et de gestion de la dette publique en Côte d'Ivoire. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la politique nationale d'endettement public et de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de leur mise en œuvre.

IV-5-2- Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Termes (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire dispose d'une politique nationale d'endettement public et élabore annuellement des stratégies de gestion de la dette à moyen termes (SDMT). L'objectif principal de ces stratégies étant de satisfaire les besoins de financement de l'État et de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant le risque à un niveau prudent.

La Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) élaborée en 2012 pour la période 2013-2017 et actualisé en 2014 pour la période 2015-2019, vise essentiellement à réduire les risques de surendettement de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la mobilisation des nouveaux financements face au défi de l'émergence à l'horizon 2020, qui suscite un important niveau d'investissement de la part de l'Etat.

La stratégie en vigueur consiste à combler les besoins bruts de financement de l'Etat à hauteur de 60% en financements extérieurs et 40% en financements intérieurs.

Au niveau de la dette extérieure, les financements représentent 24% des emprunts concessionnels, 41% des emprunts semi concessionnels et 35% des emprunts non concessionnels. Cette option est couplée au niveau de la dette intérieure avec un recours à 40% de titres de long terme, 45% de titres de moyen terme et 15% de titres de court terme ;

Cette stratégie permet à la fois de contenir le coût moyen du portefeuille de la dette à terme et de réduire le risque de refinancement.

IV-5-3- Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

Sur la base des nouveaux financements retenus dans la stratégie, le CNDP élabore des analyses de viabilité de la dette (AVD), en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette qui en résultera.

Le dernier exercice effectué, en décembre 2014 et prenant en compte les émissions d'Eurobonds en 2014 (750 millions de dollars) et 2015 (un milliard de dollars), révèle les points suivants :

S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement reste modéré. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période d'analyse, mais présentent une vulnérabilité à un choc modélisant une hausse de 2% sur le taux d'intérêt moyen des financements.

S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré. L'indicateur le plus pertinent (VA dette/PIB) demeure de façon permanente en dessous de son point de référence. Toutefois, la simulation d'une baisse de 1,3 point de pourcentage sur le taux de croissance réel du PIB entraîne une forte détérioration de la VA dette/PIB.

IV-5-4- Réorganisation de la structure en charge de la gestion de la dette publique

La réforme institutionnelle en matière d'endettement, entamé depuis 2011 a abouti à l'adoption par le Gouvernement du projet de réorganisation de la Direction de la Dette Publique (DDP).

En effet, pour atteindre l'ensemble des objectifs visés en matière de gestion de dette, il est apparu nécessaire de finaliser la réforme de l'entité en charge de la gestion de la dette publique en « Middle, Front et Back office ».

Cette réorganisation vise la centralisation de l'ensemble des services en charge de la gestion de la dette publique (guichet unique de la dette) pour une meilleure opérationnalité.

V-ANNEXES



Arrêté n° 344 /MPMEF/DGTCP/DDP du 25 sept 2015¹
autorisant la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité
Publique à émettre des obligations du Trésor par adjudication

LE MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
- Vu La Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers;
- Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- Vu la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 20 décembre 1999 relative à la réalisation d'un projet d'étude de création d'un Marché de Titres de la Dette Publique dans l'UEMOA ;
- Vu la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 06 juillet 2001 portant approbation des propositions soumises par la BCEAO et relatives aux modalités d'organisation de l'émission des Bons et Obligations du Trésor dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- Vu la loi organique n° 59-249 du 31 décembre 1959 relative aux lois de finances et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2010-0012 du 06 décembre 2010 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n°2013-505 du 25 juillet 2013 et n° 2013-784, n° 2013-785, n° 2013-786 du 19 novembre 2013 et n°2014-89 du 12 mars 2014;
- Vu le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 portant attributions du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;
- Vu le décret n° 2014-864 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;
- Vu l'arrêté n° 298/MPMEF/DGTCP/DEMO du 17 août 2015 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et fixant ses attributions ;

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre, sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des obligations du Trésor par adjudication pour un montant indicatif de 100 milliards de FCFA et une maturité de 7 ans.
- ARTICLE 2** : Ces obligations du Trésor émises sous forme dématérialisée ont une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA sur lesquelles sera servi un taux d'intérêt de 5,85% net l'an et une maturité de sept (7) ans.
- ARTICLE 3** : L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle des adjudications de titres de la dette publique.
- ARTICLE 4** : Le dépôt des soumissions aura lieu le 13 octobre 2015 à 10h 30mn TU au plus tard. Le dépouillement des offres se fera le même jour à 11h 30mn TU.
- ARTICLE 5** : La date de valeur des obligations du Trésor est fixée au 14 octobre 2015.
- Le remboursement des obligations du Trésor se fera par amortissement par séries égales avec deux (2) ans de différé. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts se feront avec une périodicité annuelle.
- ARTICLE 6** : Les titres cessent de porter intérêts à partir du jour où ils sont appelés au remboursement.
- ARTICLE 7** : Le Trésor Public aura la faculté de racheter ou d'échanger ces obligations à tout moment, un an après la date de clôture des souscriptions.
- ARTICLE 8** : La souscription primaire des obligations du Trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum.
- Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales, sans distinction de nationalité, peuvent souscrire aux obligations du Trésor par l'intermédiaire des banques et des SGI implantées sur le territoire de l'UEMOA.
- ARTICLE 9** : Les revenus des Obligations du Trésor sont exonérés de tout impôt.
- ARTICLE 10** : Les obligations du Trésor sont admises au refinancement de la BCEAO.

ARTICLE 11 : Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire.

ARTICLE 12 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur de l'Agence UMOA-Titres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 25 SEPT 2015

Ampliations :

- PR/Cab	1
- PM/Cab	1
- MPMEF/Cab	1
- MPMBF/Cab	1
- DGTCP	1
- DGI	1
- BCEAO	1
- JORCI	1



Nialé KABA

PERSONNES A CONTACTER
COMITE DE SUIVI DES TITRES D'ETAT ET
INSTRUMENTS DE FINANCEMENT
(COSTEIF)

Monsieur KONE Adama
Directeur Général
Tél. : (225) 20 30 90 20/22

Jacques Konan ASSAHORE
Directeur Général Adjoint
Tél. : (225) 20 30 90 27
jassahore@tresor.gouv.ci
e-mail : jassahore@tresor.gouv.ci

Lassina FOFANA
Directeur Général Adjoint
Tél. : (225) 20 30 90 24
lafofana@yahoo.fr

Jules Prosper COULIBALY
Directeur de la Dette Publique
Tél. : (225) 20 25 08 90
coulibalyjules@tresor.gouv.ci

DAGROU Wahi Charles A.
Sous-directeur des Marchés Financiers
Tél. : (225) 20 33 70 91
dagroucharles@tresor.gouv.ci

DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

Siège social

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00

FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Télex : BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet : [http : // www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP

Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82

Télex : 5 211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40

télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel Nasser

Boite Postale : N° 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : n° 3159

tel : (221) 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

**Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel
et avenue Delafosse**

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Telefax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex : 5216 BCEAO TOGO

Telefax: (228) 221 76 02

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP : n° 206

Tel : (223) 222 25 41/ 222 54 06

Télex : 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

Bissau, Boite Postale : n° 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

CÔTE D'IVOIRE

KONATE OUMAR

CHEF DE SERVICE DU CREDIT ET DE LA MICROFINANCE

(225) 20 20 88 72